



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contraception

Question écrite n° 103706

Texte de la question

M. Christian Franqueville attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la méthode de contraception définitive « Essure ». La sécurité de cette méthode de contraception, qui consiste en la pose de micro-implants insérés dans les trompes de Fallope, est aujourd'hui mise en cause par de nombreuses femmes françaises. Celles-ci dénoncent de graves effets indésirables qui ont pu conduire, dans certains cas, jusqu'à une ablation des trompes de Fallope ou à un retrait de l'utérus. La France est aujourd'hui le 2e pays, après les États-Unis, où cette méthode de contraception est la plus employée. Suite aux inquiétudes soulevées aux États-Unis, l'Agence des produits alimentaires et médicamenteux a interrogé le laboratoire qui produit « Essure » quant à sa dangerosité. En France, l'ANSM dit avoir fait de même, bien que le laboratoire indique seulement à ce stade « poursuivre ses investigations. ». Aussi, il lui demande quelles mesures peuvent être envisagées pour que les doutes puissent être levés quant à la potentielle dangerosité de la méthode de contraception définitive « Essure », et afin que la santé des femmes qui ont recours à la contraception soit garantie.

Données clés

Auteur : [M. Christian Franqueville](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103706

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 avril 2017](#), page 2575

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)